



DÉPLOIEMENT DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Séjours de cohésion 2023 dans le Haut-Rhin

APPEL A CANDIDATURES TUTEURS ET TUTRICES DE MAISONNEES De l'équipe d'encadrement

Le SNU est un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes qui poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. La phase 1 du SNU est construite autour d'un séjour de cohésion d'une durée de 13 jours.

3 séjours sont organisés en 2023 dans le Haut-Rhin. Les candidatures peuvent être déposées pour un ou plusieurs séjours

Plus d'informations sur : www.snu.gouv.fr

La direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) recherche des femmes et des hommes afin d'encadrer, en tant que tuteur/tutrice de maisonnée :

- 100 mineurs qui seront accueillis du **16 au 28 avril 2023**,
- 100 mineurs qui seront accueillis du **11 au 23 juin 2023**,
- 180 mineurs qui seront accueillis du **4 au 16 juillet 2023**

Profil :

- âgé de 18 ans au moins;
- titulaire du BAFA ou d'une qualification reconnue équivalente* ou d'une expérience et de compétences techniques et pédagogiques adaptées au poste ;
- expérience dans l'encadrement d'un public adolescent (souhaitable).

* Arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme.

Périodes indicatives du contrat d'embauche :

- 5 jours de formation et de préparation pendant la semaine précédant le séjour de cohésion ;
- 15 jours en hébergement (24/24h) dans le Haut-Rhin dans le secteur de Colmar ou Munster à l'occasion du séjour de cohésion ;
- 4 jours de repos compensateurs, pris à l'issue du séjour

Il est à noter que les tuteurs et tutrices de maisonnée pourront être mobilisés pour se déplacer dans le cadre de l'acheminement des volontaires en début et fin de séjour.

Missions

Vous êtes le tuteur et référent d'une maisonnée composée de quatorze jeunes âgés de 15 à 17 ans. Placé sous l'autorité d'un capitaine de compagnie, vous êtes le premier cadre de contact des volontaires pendant les deux semaines du séjour de cohésion. Vous partagez, nuit et jour, la vie de la maisonnée dont vous avez la charge. Vous veillez à développer l'autonomie et la responsabilisation des volontaires et à créer une ambiance de respect mutuel. Vous êtes responsable de la vie quotidienne de votre groupe et de l'esprit qui l'anime pendant deux semaines. Comme les volontaires, vous portez l'uniforme sur les temps collectifs et de représentation hors du centre.

A la demande des cadres de compagnie et en fonction de vos connaissances et/ou de vos expériences, vous pouvez éventuellement piloter des modules prévus dans le cadre du projet pédagogique du séjour de cohésion (pour les jeunes de votre maisonnée et ceux d'autres maisonnées).

Rémunération

-Salaire journalier brut de 68,90€ (+ hébergement et restauration pris en charge par l'Etat sur la période du séjour de cohésion et sur le temps de formation préalable) sur la base d'un contrat d'engagement éducatif de 24 jours rémunérés (80 jours maximum sur 12 mois).

-Pour les personnels relevant du MENVS ainsi que les agents publics relevant de toute administration de l'Etat : indemnité par décret n°2022-343 du 10 mars 2022 instituant une indemnité d'encadrement du service national universel

Remarque

En application des dispositions du code de l'action sociale et des familles, chaque candidature fera l'objet d'un contrôle d'honorabilité conformément aux dispositions du code de procédure pénale : consultation du bulletin n°2 (B2) du casier judiciaire et interrogation sur le fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAIS) de chaque candidat retenu.

Merci d'adresser votre candidature en envoyant votre CV

à l'adresse suivante:

ce.sdjes68.snu@ac-strasbourg.fr